

FLASH DU COMITÉ DIRECTEUR COMITÉ DIRECTEUR N°143 - séance des 1er et 2 juillet 2023

Le flash CD est un relevé de décisions : seules celles issues de votes en séance y figurent.

Le compte rendu, voté lors de la prochaine réunion du CD, précise les tenants et aboutissants des échanges. Il sera posté sur la News Eclair et disponible sur l'espace documentaire.

Présent es :

- Comité Directeur (CD): Chloé DJADAVJEE, Esteban HANDEL (partiellement, en visio), Esther VAN PRAET, Germain DOUCET, Hugo SATORIUS, Jules GIMAT, Lou SUIGNARD-GOUREAU, Louise PILLET, Maëlle TUTUNDJIAN, Margaux AILLERES, Marylène QUETAND, Noëlie HENRY, Quentin DEPARIS, Rémy SALVADOR, Timothé LE NOEN Théo LEFEVRE-ROCCHI, Zouhir AL QANDILI
- Comité Social et Economique (CSE) : Aziza KHODJA, Lilian SURROCA, Mathieu MARCUCCI
- Comité Directeur sortant : Amandine ALLAIN, Laurent DOLIAS, Yan DUVIVIER

Excusé·e: Olivier BARBEY (DG)



ORDRE DU JOUR

Samedi:

- Présentations
- Présentation de l'ordre du jour
- Présentation de la gouvernance de l'association et son organisation des ressources humaines
- Temps entre élu·es
- Fonctionnement Comité Directeur
- Présentation des régions et des SLAN
- Présentation individuelle des membres du Comité Directeur
- Présentation rôle du bureau et 1er tour élection

Dimanche:

- Candidatures et élection du bureau du Comité Directeur
- Répartition dans les commissions
- Répartition de suivi des régions et des SLAN
- Délibérations
- Séminaire d'été du CD
- Photos officielles



Délibération 2023-07-01 : Élection du bureau du Comité Directeur 2023-2024

Présidente : Noëlie HENRY : 16 pour (unanimité des présent·es) - Elue

Vice-présidentes : (vote par approbation)

1. Marylène QUETAND : 16 pour (unanimité des présent·es) - Elue

2. Margaux AILLÈRES: 16 pour (unanimité des présent·es) - Elue

Trésorière : Maëlle TUTUNDJIAN : 15 pour - Elue

Trésorier adjoint : (vote par approbation)

1. Quentin DEPARIS: 14 pour - élu

2. Théo LEVEFRE-ROCCHI: 2 pour - non élu

Secrétaire : Louise PILLET : 16 pour (unanimité des présent es) - Elue

<u>Délibération 2023-07-02</u>: Election secrétaire adjoint du CD 2023-2024

Le Comité Directeur, réuni le 1 et 2 juillet 2023 à Noisy-le-Grand, élit Esteban HANDEL au poste de secrétaire adjoint au titre d'une expérimentation d'un binôme dans le secrétariat du CD pour l'année 2023-2024.

16 POUR; 0 CONTRE; 0 ABSTENTION

Délibération 2023-07-03 : Legs de M. Laurent OLLIVIER

Le Comité Directeur, réuni le 1 et 2 juillet 2023 à Noisy-le-Grand, décide d'accepter le legs de M. Laurent OLLIVIER.

A cet effet, le Comité Directeur donne tout pouvoir à Mme la présidente, Noélie HENRY, pour signer tous les actes relatifs à sa réalisation (notoriété, inventaire, attestation de propriété et acceptation de legs), sa conservation et son emploi, notamment vendre le bien immobilier.

15 POUR; 0 CONTRE; 0 ABSTENTION

Délibération 2023-07-04 : Médaille Reconnaissance EEDF

Le Comité Directeur, réuni à Noisy-le-Grand les 1ers et 2 juillet 2023, sur avis favorable de la commission des médailles EEDF, sur demande de l'équipe régional PAM, attribue la médaille des EEDF à Robert FABRE, en reconnaissance de ses 40 années d'engagement au sein du groupe d'Aix en Provence et de la Région PAM. La médaille sera remise lors du tremplin de rentrée de la région PAM en septembre.

14 POUR; 0 CONTRE; 1 ABSTENTION

<u>Délibération 2023-07-05</u>: Nomination des membres de la cellule nationale de gestion et de lutte contre les VSS 2023 - 2024

Le Comité Directeur, réuni à Noisy-le-Grand les 1ers et 2 juillet 2023, nomme en tant que membres de la cellule jusqu'au mois d'octobre 2024 :

- Margaux AILLERES
- Florence BIREE
- Framboise MASSART



- Maud REVEILLE
- Pascal PERON, en tant que membre de l'équipe nationale
- Louise PILLET, en tant que membre du Comité Directeur
- Noëlie HENRY, en tant que membre du Comité Directeur

Ils, elles ont alors les pouvoirs suivants par délégation du Comité Directeur :

- Le pouvoir de suspendre à titre conservatoire un·e adhérent·e, y compris investi·e d'un mandat électif : ceci après un échange avec au moins un·e autre membre de la cellule, et avec une information à la ou le Président·e et à la ou le Délégué·e général. Au-delà de 6 mois, la suspension conservatoire doit être confirmée par là où le Président·e ou à la ou le Délégué·e général·e;
- Le pouvoir d'entreprendre toutes démarches, y compris de signer tout courrier entrant dans le cadre de la gestion d'une situation de VSS ;
- Le pouvoir de prononcer des sanctions dans le cadre de la gestion de situation de VSS, incluant des suspensions temporaires de fonctions non électives, après passage en réunion de cellule, et à l'exclusion de décision de radiation ou de décision portant sur les mandats électifs.

15 POUR; 0 CONTRE; 0 ABSTENTION

<u>Délibération 2023-07-06</u>: Répartition des membres CD sur les commissions et groupes de travail pour 2023-2024

Le Comité Directeur, réuni le 1 et 2 juillet 2023 à Noisy-le-Grand, valide la répartition de ses membres de la façon suivante:

- Pour le pilotage des commissions d'appui au développement
 - CAF : Maëlle TUTUNDJIAN, Quentin DEPARIS, Rémy SALVADOR, Théo LEVEVRE-ROCCHI, Zouhir EL
 QANDILI
 - o CGVA: Jules GIMAT, Marylène QUETAND, Timothé LE NOEN
 - O CME: Chloé DJADAVJEE, Esther VAN PRAET, Louise PILLET
- Pour la commission des conflits : Esther VAN PRAET et Zouhir EL QANDILI
- Pour la commission des médailles : Hugo SARTORIUS et Zouhir EL QANDILI
- Pour le groupe de travail Politique RH : Esteban HANDEL, Hugo SARTORIUS, Noëlie HENRY, Rémy SALVADOR, Théo
 LEFEVRE-ROCCHI
- Pour le groupe de travail Services Vacances : Lou SUIGNARD-GOUREAU, Margaux AILLÈRES, Maëlle TUTUNDJIAN,
 Théo LEFEVRE-ROCCHI, Zouhir EL QANDILI
- Pour la Cellule nationale de gestion et de lutte contre les Violences Sexistes et Sexuelles : Louise PILLET et Noëlie
 HENRY
- Pour le groupe Réseaux et plaidoyer : Esteban HANDEL, Hugo SARTORIUS, Margaux AILLÈRES, Rémy SALVADOR
- Pour le groupe Pratique de Gouvernances Associatives : Marylène QUETAND, Noëlie HENRY, Timothé LE NOEN,
 Théo LEFEVRE-ROCCHI
- Pour le groupe de travail Grand Bivouac : Chloé DJADAVJEE, Jules GIMAT, Lou SUIGNARD-GOUREAU, Maëlle TUTUNDJIAN, Timothé LE NOEN

16 POUR; 0 CONTRE; 0 ABSTENTION



Délibération 2023-07-07: Correspondant es régions et SLAN 2023-2024

Le Comité Directeur valide la répartition des correspondant es CD des régions et SLAN suivante :

- Chloé DJADAVJEE : région Bretagne Pays de la Loire
- Esteban HANDEL : région Midi Pyrénées et SLAN Bécours
- Esther VAN PRAET : région Auvergne et SLAN La Planche
- Jules GIMAT : région Provence Alpes Méditerranée
- Hugo SARTORIUS : région Haut de France et SLAN Base du Parc
- Lou SUIGNARD-GOUREAU : région Centre Val De Loire et SV Orléans
- Louise PILLET: région Grand-Est et Les Tronches
- Margaux AILLÈRES : région Aquitaine
- Noëlie HENRY : SLAN Fabian
- Quentin DEPARIS : région Normandie et SV Caen
- Rémy SALVADOR : région Rhône-Alpes et lle de France
- Timothé LE NOEN : région Poitou Charente
- Théo LEFEVRE--ROCCHI: région Languedoc Roussillon
- Zouhir EL QANDILI : région Bourgogne Franche Comté et SV Chalon

Le Comité Directeur mandate Jules GIMAT dans la coordination de la correspondance entre le CD, les régions et les SLAN.

16 POUR; 0 CONTRE; 0 ABSTENTION

<u>Délibération 2023-07-08</u>: Adoption du Procès-Verbal d'AG 2023

Le Comité Directeur, réuni le 1 et 2 juillet 2023, valide le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2023.

16 POUR; 0 CONTRE; 0 ABSTENTION

Délibération 2023-07-09: Validation des dates congrès 2024 hors période préconisée

Le Comité Directeur, réuni le 1 et 2 juillet 2023 à Noisy-le-Grand, valide les dates de congrès des régions Bourgogne Franche Comté et Rhône-Alpes en dehors de la période préconisée du calendrier national.

16 POUR; 0 CONTRE; 0 ABSTENTION

Délibération 2023-07-10: Ratification décisions bureau prises entre le 1er juin et le 2 juillet 2023

Le Comité Directeur, réuni le 1 et 2 juillet 2023 à Noisy-le-Grand, ratifie la décision du bureau du 21 juin :

Délibération du bureau : Dérogation pour l'âge de prise de responsabilités d'animation pour l'été 2023



Notre Règlement Général fixe l'âge minimal pour accéder à la responsabilité d'animateurice à "l'âge légal", en précisant ensuite que cela correspond à l'âge de 17 ans. Le cadre de la loi a évolué, fixant l'accès au BAFA et à l'animation à 16 ans.

Nous connaissons donc une contradiction. Il est nécessaire de faire un choix concerté de suivre ou non cette évolution. Nous mènerons ainsi un chantier associatif l'année prochaine pour statuer collectivement. Cette année, les validations de camps ont été réalisées et nous sommes aujourd'hui à 15 jours des départs en camps.

Le bureau acte une dérogation par rapport l'article 2.1 de notre règlement général de permettre aux jeunes de 16 ans stagiaires BAFA d'être membres des équipes d'animation et d'être inscrit-e dans les effectifs minimum d'encadrement pour cet été 2023. Le cadre de l'ASF restant réservé aux personnes de 17 ans et plus.

Nous demandons aux structures étant dans cette situation de le communiquer à l'échelon supérieur afin d'avoir une visibilité et pouvoir anticiper des accompagnements.

15 POUR; 0 CONTRE; 1 ABSTENTION

Informations

Le Comité Directeur prend acte de la démission de Germain DOUCET de ses fonctions de membre du Comité Directeur et le remercie pour son engagement de 3 ans dans ces fonctions.

Le Comité Directeur est désormais composé de 16 membres.

Noëlie HENRY

Présidente

Louise PILLET et Esteban HANDEL

Secrétariat

Pour nous contacter: comite-directeur@eedf.fr